RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Himoloc TX7330

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné au traitement des eaux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:
C/Plató, n 6, Entlo, 5
08021 Barcelona (Spain)
Tel. +34 93 238 9090

Manufacturing:
C/Cal Gabatx, s/n
08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 8496188
regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très glissantes.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Copolymère cationique d'acrylamide en dispersion aqueuse

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate de sodium substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES)	N° CAS: 7631-99-4 N° CE: 231-554-3 N° REACH: 01-2119488221-41	0,1 – 10	Ox. Sol. 2, H272 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Se montrer prudent; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence.

Premiers soins après inhalation : En cas de gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.

Premiers soins après contact avec la peau : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Rincer abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Demander un avis médical.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque rougeurs et démangeaisons.

Symptômes/effets après ingestion : Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiènes adéquates.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. eau pulvérisée, poudre, mousse (dioxyde de carbone (CO2)).

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : HCl, NH3, oxydes d'azote, carbone et soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite. Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

Température de manipulation : 10 – 30 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient à l'abri et bien fermé, aux températures établies. Éviter les températures extrêmes en cas de longues périodes de stockage en particulier aux basses températures, l'émulsion du produit peut se dégrader. Si cela se produit, il est recommandé d'agiter le produit et de le transporter dans une zone plus chaude.

Température de stockage : 0 – 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : Protéger du rayonnement solaire. La lumière directe du soleil peut provoquer l'apparition d'une légère coloration et/ou particules colorées, qui n'implique aucune dégradation du produit. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d’exposition professionnelle et biologiques

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	10 mg/m³
VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	3 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l’exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Lunettes de sécurité. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l’exposition aux dissolutions

Protection des mains:
Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Inutile en conditions normales d’utilisation et avec une bonne ventilation générale

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

Autres informations:
Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Liquide blanc laiteux.
Apparence	:	Liquide blanc laiteux.
Odeur	:	Odeur saumâtre.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	< -10 °C
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	> 150 °C
pH	:	4 – 6
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Viscosité, dynamique	:	≤ 2500 cP
Solubilité	:	Soluble dans l'eau. La concentration de la solution est limitée par la viscosité qui se développe.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	1,2 g/cm³
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Pas disponible
Taille d'une particule	:	Non applicable
Distribution granulométrique	:	Non applicable
Forme de particule	:	Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	:	Non applicable
État d'agrégation des particules	:	Non applicable
État d'agglomération des particules	:	Non applicable
Surface spécifique d'une particule	:	Non applicable
Empoussiérage des particules	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne possède pas une réactivité dangereuse au-delà de ce qui est indiqué dans le paragraphe 10.5. Néanmoins, il peut exister un risque de contamination avec l'eau du produit pendant les opérations de manipulation et d'utilisation. L'eau, ou le produit de base aqueuse dissoudra partiellement et défectueusement le produit et peut le rendre difficile à utiliser dans l'application (formation de gels, obturation des tuyaux et pompes, etc.). Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'existe aucun risque de polymérisation, d'explosion ou d'inflammation au contact de l'air, même à des températures élevées (< 100 oC) ou en présence de sources d'ignition.

10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

10.5. Matières incompatibles

Les bases fortes peuvent produire des vapeurs d'ammoniaque.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 0,527 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 4 – 6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 4 – 6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'est pas prévu que le produit soit sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	> 1500 mg/kg
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 1500 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement,Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu.

Autres informations : D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Himoloc TX7330	
CE50 72h - Algues [1]	Le test d'inhibition des algues n'est pas approprié. Les caractéristiques floculantes du produit interfèrent directement, en annulant les résultats.

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
CL50 - Poisson [1]	6000 g/l
ErC50 autres plantes aquatiques	> 1700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Himoloc TX7330	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Himoloc TX7330	
Potentiel de bioaccumulation	Le polymère possède un poids moléculaire, et par conséquent il ne pourra pas imprégner les membranes cellulaires. Aucune bioaccumulation n'est prévue.

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Himoloc TX7330	
Ecologie - sol	Information non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Les récipients avec des restes de produit ne doivent pas être nettoyés à l'eau; cela risque de provoquer la dissolution non adéquate du produit et d'augmenter la quantité de déchet à éliminer. Utiliser au maximum le contenu du récipient et traiter le contenant usagé conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1.

Indications complémentaires : Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité. Consulter la section 2 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0,1 % / SCL
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le produit doit être considéré comme un mélange. Compte tenu de son classement, il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation de sa sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - remarque	Ajouté	
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - remarque	Ajouté	
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque	Ajouté	
	Toxicité pour la reproduction - remarque	Ajouté	
	Mutagénicité sur les cellules germinales - remarque	Ajouté	
	Cancérogénicité - remarque	Ajouté	
	Danger par aspiration - remarque	Ajouté	
	Format FDS UE	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Modifié	
9.1	Solubilité	Ajouté	
10.2	Stabilité chimique	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté	
12.4	Ecologie - sol	Ajouté	
16	Autres informations	Ajouté	

Abréviations et acronymes

REACH : Règlement CE 1907/2006. Relatif au registre, à l'évaluation, à l'autorisation et à la restriction des substances et préparations chimiques.
CLP : Règlement relatif au classement, à l'étiquetage et au conditionnement. Règlement CE 1272/2008.
DNEL : Dose dérivée sans effet.
PNEC : Concentration prévisible sans effet.
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

Autres informations : La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.